

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

24-avril-2020
Version 3.0

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

1.0 Politique

Aucun produit ou matériau ne doit être conçu, développé, fabriqué, vendu, acheté ou distribué dans le monde entier par ou pour Kohler Co. et ses sociétés affiliées (« Kohler ») sans respecter les réglementations en vigueur sur la composition des produits, y compris toutes les lois environnementales produit applicables, telles que celles qui réglementent les matières toxiques, les émissions atmosphériques, les rejets des eaux usées, ou le traitement et l'élimination des déchets.

2.0 Objectif

Le but de cette Politique environnementale produit est d'identifier les réglementations et les exigences applicables en matière de produit chimique et de composition chimique du produit.

3.0 Champ d'application

La présente Politique environnementale produit - Liste des matériaux restreints, s'applique à tous les produits et matériaux, directs et indirects, conçus, fabriqués ou achetés dans le monde entier par ou pour toute entreprise de Kohler, y compris, mais sans s'y limiter, tous les sous-ensembles, pièces, matériaux, composants, batteries, marchandises et emballages.

Les réglementations sur les émissions de gaz d'échappement des sources mobiles et fixes ainsi que d'autres spécifications basées sur les matériaux, telles que les spécifications de placage, ne relèvent pas de la présente politique.

4.0 Responsabilités

Responsabilité de l'équipe Conformité produit

Une équipe Kohler composée de membres des services Juridique et Conformité, ayant autorité pour gérer, appliquer et/ou réviser cette politique selon les besoins.

Responsabilité de Kohler

Les entreprises et associés de Kohler ont la responsabilité de s'assurer que :

- Toutes les spécifications des matériaux répondent aux exigences réglementaires applicables.
- Seuls des fournisseurs approuvés sont utilisés.
- Toutes les exigences contractuelles sont satisfaites avant de travailler avec un fournisseur.

Responsabilité du fournisseur

Les fournisseurs doivent se conformer à la présente politique et à toutes les lois applicables pertinentes.

Sur demande, les fournisseurs doivent fournir la documentation justificative appropriée relative aux matériaux, telle que :

- Divulgence complète des matériaux utilisés
- Déclarations du fournisseur relatives à la directive RoHS (doit satisfaire aux exigences minimales indiquées à l'annexe A)
- Déclaration du fournisseur pour les substances REACH SVHC et de la liste restreinte

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

- Rapports d'essais de tiers démontrant que les émissions de formaldéhyde ou de rayonnements ionisants sont inférieures aux limites autorisées
- Modèle de rapport sur les minéraux de conflit
- Fiches de données de sécurité pour les substances, mélanges ou batteries
- Déclarations de conformité (Union européenne, Australie, etc.)
- Autres résultats de tests, etc. requis dans le cadre des obligations de conformité des produits Kohler

Les fournisseurs peuvent être contactés par un tiers qui collecte des données pour le compte de Kohler Co. Les fournisseurs sont censés coopérer en fournissant les informations demandées par le biais de portails de collecte de données, sous réserve de recevoir une lettre d'autorisation de Kohler Co.

Les fournisseurs doivent rester informés de toutes les réglementations applicables et informer immédiatement Kohler si les matériaux fournis contiennent des substances nouvellement réglementées.

Les fournisseurs doivent immédiatement informer Kohler s'ils apportent des modifications de conception aux sous-ensembles, pièces, matériaux, composants, batteries, marchandises et emballages qui pourraient avoir une incidence sur le statut de conformité des matériaux, notamment en ce qui concerne la composition des matériaux.

5.0 Annexes

Annexe A - Exigences minimales pour une déclaration de fournisseur dans le cadre de la directive RoHS de l'UE

Annexe B - Exemple de déclaration RoHS de l'UE

Annexe C - Exigences de certification pour le formaldéhyde

6.0 Définitions et acronymes

Article	Objet dont la forme, la surface ou la conception sont définies lors de la fabrication, ce qui en détermine le fonctionnement plus que la composition chimique. Les articles joints ensemble ou assemblés restent des articles. (Défini par l'article 3 du règlement REACH UE)
Batterie	Toute source d'énergie électrique générée par conversion directe d'énergie chimique et constituée d'une ou plusieurs cellules primaires (non rechargeables) ou constituée d'une ou plusieurs cellules secondaires (rechargeables). (Défini par la directive de l'UE sur les piles et accumulateurs)
Liste candidate	Liste des substances définies dans le règlement européen REACH identifiées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) et susceptibles de faire l'objet d'une autorisation.
Chemical Abstracts Service (CAS) et Numéro de registre du Chemical Abstracts Service (n° CAS)	Le CAS est une division de l'American Chemical Society chargée de la recherche en chimie et sciences connexes. Le numéro CAS est un identifiant unique attribué pour chaque substance chimique décrite dans la littérature scientifique publiée.
Objet complexe	Plusieurs articles réunis ou assemblés de diverses manières forment un objet complexe. (Défini par le « Guide sur les exigences applicables aux substances contenues dans des articles » de l'ECHA).
Minéraux de conflit	Minerai extrait dans une zone de conflit armé et faisant l'objet d'un commerce illicite pour financer les combats.

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

N° Communauté européenne (n° CE)	Identifiant unique attribué par la Commission européenne à des substances à des fins de réglementation au sein de l'Union européenne.
Matériau homogène	Un matériau de composition uniforme ou un matériau consistant en une combinaison de matériaux, qui ne peuvent pas être disjoints ou séparés en différents matériaux par des actions mécaniques telles que le dévissage, le découpage, le concassage, le meulage et les processus abrasifs. (Défini par RoHS 2011/65/UE)
International Living Future Institute (Liste rouge de l'ILFI)	Les « pires » matériaux qui prévalent dans l'industrie du bâtiment, tels que définis par le International Living Future Institute.
Spécification des matériaux	Une exigence formelle de Kohler se rapportant à la conception et à la composition chimique d'un composant, d'un sous-ensemble ou d'un produit.
Mélange	Un mélange ou une solution composée de deux substances ou plus. (Défini par l'article 3 du règlement REACH UE)
Emballage	Produits utilisés pour le confinement, la protection, la manipulation, la livraison et la présentation des matières premières aux produits transformés.
Produits	Assemblages finaux ou pièces de rechange, y compris les produits manufacturés et de marque. Aux fins de la conformité chimique du produit, les Produits sont considérés séparément de l'emballage.
Interdit	Ne doit pas être présent, quelle qu'en soit la concentration.
Limité	Ne doit pas dépasser les limites de concentration maximales spécifiées.
À signaler	Aucune restriction actuellement imposée par la réglementation applicable, mais la présence doit être signalée à Kohler si elle dépasse les limites de concentration maximales spécifiées, le cas échéant.
Substance	Un élément chimique et ses composés à l'état naturel ou obtenus par tout procédé de fabrication. (Défini par l'article 3 du règlement REACH de l'UE)
Substance extrêmement préoccupante (SVHC)	Une substance chimique (ou une partie d'un groupe de substances chimiques) pour laquelle il a été proposé que l'utilisation dans l'UE soit soumise à une autorisation en vertu de REACH. Souvent mentionné en conjonction avec la « Liste candidate » du règlement européen REACH. (Défini par le règlement REACH de l'UE)
Objet très complexe	Une combinaison d'objets complexes plus simples et d'autres articles. (Défini par le « Guide sur les exigences applicables aux substances contenues dans des articles » de l'ECHA).

7.0 Divulgence complète des matériaux utilisés

Kohler recueille des informations sur la composition des articles qu'elle achète auprès de ses fournisseurs afin de réduire au minimum la nécessité d'établir un contact pour chaque nouvelle restriction et permettre une gestion proactive des substances préoccupantes, ainsi qu'une communication transparente de la composition des produits pour les clients. Sur demande, Kohler recueillera la «divulgence complète des matériaux utilisés», comprenant les informations suivantes :

- La composition chimique complète de tous les matériaux fournis à Kohler, y compris le nom commercial, le nom du fournisseur et la concentration de chaque composant
- Sur demande, le fournisseur fournira des documents et des données supplémentaires, notamment des certifications, des déclarations de conformité et des données de test, afin de démontrer ou vérifier la conformité
- Le fournisseur est également tenu d'informer Kohler de tout changement futur dans la composition du matériau

Les modèles au format XML (Common Extensible Markup Language) permettant la « divulgation complète des matériaux » comprennent : IPC-1752A, IPC-1754 et IEC 62474.

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

8.0 Règlements sur les substances réglementées/contrôlées/à déclarer

Aucun produit ou matériau ne doit être conçu, développé, fabriqué, vendu, acheté ou distribué dans le monde entier par ou pour Kohler sans qu'au minimum le respect de la réglementation suivante ne soit en cours.

8.1 Règlement REACH de l'Union européenne (1907/2006)

Le règlement européen REACH (1907/2006) s'intitule « Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) ». Le règlement REACH de l'UE s'applique à la fois aux substances en tant que telles et aux «articles» composés de substances (voir définitions).

<https://echa.europa.eu/regulations/reach/understanding-reach>

Les fournisseurs sont tenus de fournir des informations sur la présence de substances REACH de l'UE dans les matériaux fournis à Kohler, en se référant à la révision la plus récente du règlement REACH de l'UE.

Notez que le règlement européen REACH change fréquemment. Les fournisseurs sont tenus de suivre l'évolution des exigences et de fournir à Kohler des informations actualisées sur les matériaux qu'ils lui fournissent chaque fois que la réglementation est modifiée. Pour une liste des substances actuellement réglementées dans le cadre de REACH UE, veuillez vous reporter au site Web de l'Agence européenne des produits chimiques (liens ci-dessous).

Règlement REACH = « Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques »

- Liste des restrictions REACH de l'UE - Annexe XVII:
 - <https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach>
 - Les substances figurant sur la liste des restrictions ne peuvent pas être utilisées pour certaines applications. Si le fournisseur utilise l'une des substances figurant sur cette liste, par exemple le Pb (plomb), il est attendu qu'il ait examiné la rubrique spécifique de l'Annexe XVII de REACH pour s'assurer que ladite utilisation est autorisée pour les articles qu'ils fournissent à Kohler.

- Liste des substances soumises à autorisation REACH de l'UE - Annexe XIV :
 - <https://echa.europa.eu/authorisation-list>
 - Les fournisseurs qui fournissent des substances ou des mélanges à Kohler (voir définitions dans la section 5.0) pour une utilisation ou vente au sein de l'Espace économique européen (EEE) ou au Royaume-Uni doivent notifier à Kohler la présence de l'une de ces substances figurant sur la liste d'autorisation REACH (annexe XIV). Cette liste ne s'applique PAS aux «articles» fournis à Kohler Co.

- Liste des substances candidates à l'autorisation d'utilisation de REACH dans l'UE - « Substances extrêmement préoccupantes » (SVHC)
 - <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>
 - Les substances SVHC figurent sur la liste des « Substances candidates en vue d'une autorisation » du règlement REACH. Bien que l'utilisation de ces substances ne soit pas limitée, d'autres exigences sont imposées. En conséquence, **les fournisseurs doivent informer Kohler s'ils utilisent des substances de la liste candidate à des concentrations supérieures à 0,1 % en poids.**
 - Le seuil de concentration de la substance de 0,1 % (p/p) s'applique à **chaque article** (voir la définition à la section 5.0) ou substance fourni. Ce seuil s'applique à chaque article individuel d'un « objet complexe » ou « objet très complexe » composé de plusieurs articles, qui ont été joints ou assemblés.

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

8.2 Directive RoHS de l'Union européenne (2011/65/UE) - « Restriction des substances dangereuses »

Le titre complet de la directive européenne RoHS est « Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques ».

RoHS s'applique à tous les composants, sous-ensembles et produits utilisés dans le produit final entrant dans le champ d'application de la Directive. Cela est nécessaire même si le composant, le sous-ensemble ou le produit en lui-même ne relève pas du champ d'application de la Directive (par exemple, un joint ou une fixation). Kohler Co. exige des informations RoHS pour tous les matériaux achetés, que l'article acheté soit ou non de type « électronique ».

http://ec.europa.eu/environment/waste/rohs_eee/legis_en.htm

En l'absence de « divulgation complète des matériaux utilisés » (voir la section 7.0) pour les matériaux fournis à Kohler, les fournisseurs sont tenus de fournir une « déclaration d'absence » (voir les annexes A et B) reflétant le statut des matériaux par rapport à la version la plus récente de la Directive RoHS de l'UE (2011/65/UE ainsi que ses modifications ultérieures, notamment 2015/863, qui ajoute des substances supplémentaires à la liste des substances restreintes).

Les seuils RoHS pour les matériaux soumis à restriction doivent être évalués au niveau « homogène » pour les articles couverts par la déclaration et non au niveau des « produits finis » (voir la définition à la section 5.0). Les déclarations RoHS DOIVENT inclure la divulgation de toute exemption RoHS approuvée qui est utilisée pour permettre la présence de substances RoHS.

8.3 Formaldéhyde

Tous les fournisseurs de produits en bois composite concernés par le [Titre VI du Toxic Substances Control Act \(TSCA\) de l'EPA](#) et/ou par [l'Airborne Toxic Control Measure du California Air Resources Board \(CARB\)](#) (ATCM) doivent reconnaître qu'ils sont conformes aux deux réglementations précédentes lors du processus d'enregistrement des fournisseurs sur la plate-forme de gestion des fournisseurs Kohler. TSCA Titre VI et l'ATCM sont applicables, mais ne se limitent pas aux fabricants, importateurs, distributeurs, détaillants, producteurs de panneaux, fabricants, organismes de certification tiers et organismes d'accréditation. Plus de détails sont fournis à l'Annexe C.

8.4 Exigences relatives aux rayonnements des fournisseurs

Tous les matériaux achetés doivent satisfaire aux exigences gouvernementales et de sécurité en vigueur pour les matières dangereuses telles que les matières radioactives de classe 7. Afin de prévenir la contamination radioactive des procédés et des produits de Kohler Co., tous les matériaux et composants métalliques entrants, y compris les déchets recyclés pour de nouvelles utilisations, ne doivent pas émettre de rayonnement ionisant à des niveaux supérieurs à 0,05 mrem/hr (0,5 uSv/hr) au-delà des niveaux de fond sur le site de production.

S'il s'avère que l'un des matériaux et composants fournis à Kohler Co. ne répond pas à cette exigence, le fournisseur sera au minimum responsable de l'élimination appropriée et de la fourniture immédiate à Kohler Co. d'un produit de remplacement non dangereux, aux frais du fournisseur.

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

8.5 Réglementations additionnelles relatives aux substances dangereuses

Il existe de nombreuses autres réglementations sur les substances dangereuses qui émergent au niveau mondial et qui réglementent d'autres «substances préoccupantes». Les fournisseurs devront coopérer pour évaluer le statut des produits Kohler par rapport à ces réglementations. Comme indiqué dans la description, certains règlements ne nécessitent qu'une notification de la présence de certaines substances, tandis que d'autres exigent une restriction de substances spécifiques.

Réglementation	Description	Lien
Loi californienne de 1986 sur la salubrité de l'eau potable et des substances toxiques (Proposition 65)	Notification requise. Les entreprises sont tenues de fournir un avertissement « clair et raisonnable » avant d'exposer quiconque à un produit chimique répertorié.	https://oehha.ca.gov/proposition-65
RoHS Chine (GB/T-26572)	Notification et restriction requises. Les fournisseurs doivent fournir des informations sur les substances RoHS Chine contenues dans les composants dans le format du « Tableau de divulgation de contenu en substances dangereuses » de la Directive RoHS chinoise.	
Directive européenne sur les piles (2006/66/CE)	Restriction requise. Comprend des restrictions pour les substances dangereuses contenues dans les piles (mercure, cadmium)	http://ec.europa.eu/environme nt/waste/batteries/index.htm
Règlement de l'UE sur les propriétés biocides (RPB) (Règlement (UE) 528/2012)	Autorisation requise. Tous les produits biocides nécessitent une autorisation de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) avant de pouvoir être mis sur le marché de l'UE, et les substances actives contenues dans ce produit biocide doivent être préalablement approuvées.	https://echa.europa.eu/regul ations/biocidal-products- regulation/understanding-bpr
Directive de l'UE relative aux emballages et aux déchets d'emballages (94/62/CE)	Restriction requise. Comprend des restrictions pour les substances contenues dans les emballages.	http://ec.europa.eu/environme nt/waste/packaging/legis.htm
Substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) (Réglementation (CE) 1005/2009)	Restriction requise. Interdit/limite l'utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) conformément au Protocole de Montréal.	https://eur-lex.europa.eu/legal- content/EN/TXT/?uri=LEGISS UM:ev0021
Polluants organiques persistants (POP) (Réglementation (CE) 850/2004)	Restriction requise. Interdit/limite l'utilisation de polluants organiques persistants (POP) conformément au Protocole de la CEE-ONU et à la Convention de Stockholm	http://ec.europa.eu/environme nt/chemicals/international_con ventions/index_en.htm
Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA) de l'EPA 7 U.S.C. no 136 et suiv. (1996)	Autorisation requise Prévoit une réglementation fédérale de la distribution, de la vente et de l'utilisation des pesticides. Tous les pesticides distribués ou vendus aux États-Unis doivent être homologués (autorisés) par l'EPA	https://www.epa.gov/laws- regulations/summary-federal- insecticide-fungicide-and- rodenticide-act

9.0 Exigences supplémentaires de Conformité et de notification pour les substances dangereuses

Kohler surveille de près la présence de substances susceptibles de poser des problèmes pour la santé/ et/ou l'environnement, qu'elles soient actuellement restreintes ou susceptibles de faire l'objet d'une réglementation dans le futur. Les fournisseurs doivent se conformer aux exigences réglementaires en vigueur qui interdisent ou limitent des substances spécifiques, comme indiqué ci-dessous, et informer Kohler si des substances répertoriées comme « à signaler » figurent dans les articles fournis par leurs soins.

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Toutes les substances énumérées dans le tableau sont soit catégoriquement **interdites**, **limitées** à un seuil spécifique, ou à **signaler** (pas de restriction, mais le fournisseur doit informer Kohler de la présence de ces substances).

Substance	Numéro de registre CAS	Niveau de contrôle
Trioxyde d'antimoine	1309-64-4	À signaler
Amiante, y compris l'amiante brun, bleu et blanc et la trémolite <i>Les matériaux fournis à Kohler ne doivent pas contenir d'amiante, ni y avoir été exposés.</i>	Plusieurs	INTERDIT
Phtalate de bis(2-éthylhexyle) (DEHP)	117-81-7	Limité
Bisphénol A (BPA) - 4,4' -isopropylidènediphénol	80-05-7	À signaler
Retardateurs de flamme bromés	Plusieurs	À signaler
Phtalate de butyle et de benzyle (BBP)	85-68-7	Limité
Cadmium et ses composés	7440-43-9 et autres	Limité
Hydrocarbures chlorés	Plusieurs	INTERDIT
Cobalt Métal	7440-48-4	À signaler
Cyanure et ses composés	57-12-5	Limité
Trioxyde d'arsenic	1327-53-3	Limité
Phtalate de dibutyle (DBP)	84-74-2	Limité
Phtalate de diisobutyl (DIBP)	84-69-5	Limité
Gaz à effet de serre fluorés (PFC, SF6, HFC)	Plusieurs	INTERDIT
Substances halogénées	Plusieurs	À signaler
Composés du chrome VI	Plusieurs	Limité
Matières de la liste rouge et de la liste de surveillance ILFI (définition à la section 6.0) Voir https://living-future.org/declare/declare-about/red-list	Plusieurs	À signaler
Le plomb et ses composés	7439-92-1 et autres	Limité
Mercure et ses composés	7439-97-6 et autres	Limité
Nickel et ses composés	7440-02-0 et autres	À signaler
Perchlorates	Plusieurs	Limité
Biphényles polybromés (PBB)	Plusieurs	Limité
Éthers diphenyliques polybromés (PBDE) (y compris le décaBDE)	Plusieurs	Limité
Biphényles polychlorés (PBC)	1336-36-3, 11097-69-1, 2437-79-8, 11096-82-5, 53469-21-9	INTERDIT
Poly et perfluoroalkyles (SPFA, y compris APFO et SPFO)	335-67-1, 1763-23-1 Il existe plus de 5 000 substances perfluoroalkylées - Kohler doit savoir si une de ces substances est utilisée	Restreinte ou à déclarer
Naphtalènes polychlorés (NPC)	Plusieurs, par exemple 70776-3-3	Limité
Polychlorure de vinyle (PVC)	9002-86-2	À signaler
Paraffines chlorées à chaîne courte et moyenne (Alcanes C10-13 et C14-17, chloro)	85535-84-8, 85535-85-9	Limité
Silicones	Plusieurs	À signaler
Tetra-bromo bisphénol A (TBBPA)	79-94-7	À signaler

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

10.0 Minéraux de conflit

Bien que ces minéraux ne soient pas des « substances restreintes, contrôlées ou dangereuses », leur approvisionnement est régi par les exigences de la loi Dodd-Frank de la SEC américaine ainsi que par le règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen.

En vertu des réglementations américaine et européenne sur les « minéraux de conflit », les minéraux concernés actuels sont les suivants :

- Cassitérite (étain) - N° CAS 7440-31-5
- Wolframite (tungstène) - N° CAS 7440-33-7
- Coltan (tantale) - N° CAS 7440-25-7
- Or - N° CAS 7440-57-5

Les fournisseurs doivent fournir à Kohler des informations sur la présence de ces minéraux et sur leur source d'origine, le cas échéant. La déclaration doit être complétée à l'aide du « Modèle de déclaration des conflits de minéraux » (CMRT) standard par le fournisseur.

<http://www.responsiblemineralsinitiative.org/conflict-minerals-reporting-template/>

D'autres pays et États américains ont des exigences supplémentaires en matière de responsabilité des fournisseurs concernant l'approvisionnement en minéraux de conflit. Les fournisseurs peuvent être invités à fournir des documents pour se conformer aux exigences de déclaration en cours d'élaboration concernant les minéraux de conflit.

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

HISTORIQUE

VERSION	DATE	DESCRIPTION
1.0	13 mai 2019	Version préliminaire rédigée par Cally Edgren : <ol style="list-style-type: none">1. Établissement des exigences environnementales pour les produits Kohler Co.2. Inclure les réglementations sur les produits chimiques et la composition et les substances préoccupantes3. Clarification des attentes par rapport aux fournisseurs4. Clarification des exigences en matière de documentation.
2.0	6 septembre 2019	Version préliminaire révisée par Cally Edgren, Michael Read et Chelsie Warner : <ol style="list-style-type: none">1. Précision des domaines fonctionnels de Kohler Co. concernés par cette politique2. Définition plus précise du champ d'application de la présente politique3. Date de référence actualisée dans la liste de substances SVHC REACH à l'annexe F pour refléter la mise à jour de juillet 20194. Suppression des références concernant les responsabilités liées à la qualité car celles-ci sont gérées différemment par divers groupes d'entités de Kohler Co.5. Modifications de l'examen légal final acceptées
3.0	Le 24 avril 2020	Révision par Cally Edgren <ol style="list-style-type: none">1. Clarification des responsabilités des fournisseurs dans la section 4.0 pour traiter des exigences relatives au formaldéhyde et aux rayonnements, de la soumission des données de composition par le biais d'activités de collecte de données par des tiers et des notifications de gestion des modifications de la conception2. Clarification des exigences de rayonnement des fournisseurs et renumérotation des sections restantes en conséquence3. Ajout de l'article 7.0 décrivant les exigences en matière de divulgation complète des informations4. Ajout des substances RoHS à la section 8.05. Ajout de la loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides (FIFRA) de l'EPA à la section 8.56. Ajout d'une référence aux exigences de l'UE relatives aux «minéraux de conflit» dans la section 9.07. Ajout de références au Royaume-Uni en plus de l'Union européenne8. Ajout d'une précision concernant la «Divulgation complète des matériaux utilisés» dans les définitions au lieu de l'annexe A9. Création d'une section distincte pour les exigences en matière de formaldéhyde et ajout d'une annexe avec des exigences spécifiques10. Suppression des annexes A, E et F et modification du libellé des autres annexes en conséquence11. Autres points mineurs à clarifier

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe A - Exigences minimales pour une déclaration fournisseur RoHS de l'UE

Dans la plupart des situations, un « certificat de conformité » (CoC) envoyé par le fournisseur dans le cadre de la Directive européenne RoHS constitue une documentation acceptable pour le dossier technique de prise en charge de la conformité. Des instructions pour un certificat de conformité sont fournies ci-dessous, avec un exemple à l'annexe B.

En fonction du composant et du risque fournisseur, une documentation supplémentaire, y compris une « Divulgence complète des matériaux » et/ou un rapport de test analytique, peut également être demandée par Kohler afin de satisfaire à nos obligations en vertu de la norme EN 50581:2012 / IEC 63000:2016 / EN CEI 63000:2018 « *Documentation technique pour l'évaluation des produits électriques et électroniques en ce qui concerne la restriction des substances dangereuses* ».

Déclaration du fournisseur («Certificat de conformité»)

Une déclaration RoHS du fournisseur envoyée à Kohler (également appelée « Certificat de conformité » ou RoHS CoC) doit inclure (au minimum) les éléments suivants :

- Une référence à la directive contre laquelle la conformité est revendiquée (Directive RoHS de l'UE 2011/65/UE).
 - La déclaration devrait également inclure une référence à l'amendement 2015/863 (« phtalates ») et à tout amendement ultérieur modifiant les substances énumérées à l'annexe II de la Directive européenne RoHS.
- Une déclaration confirmant que la teneur en substance restreinte du matériau, de la pièce ou du sous-ensemble respecte les niveaux autorisés par le règlement cité en référence
 - Si une substance est présente au-dessus du niveau autorisé, une exemption d'application autorisée (et non expirée) **doit** être identifiée sur la déclaration.
- Numéro de pièce et description du ou des articles fournis à Kohler
 - La déclaration doit couvrir un matériau, une pièce et/ou un sous-ensemble spécifiques, ou une gamme spécifique de matériaux, de pièces et/ou de sous-ensembles.
 - Il est acceptable de répertorier plusieurs pièces sur le même certificat en utilisant un format de tableau.
- Date de première fabrication pour respecter les restrictions de matériaux.
- Signature d'un représentant de l'entreprise.
- Date d'émission de la déclaration.
- La déclaration doit être sur papier à en-tête de la société (nom, adresse, téléphone de l'entreprise).
- La déclaration doit être fournie en anglais ou dans une autre langue approuvée d'un État membre de l'Union européenne.

Autres informations suggérées :

- Coordonnées pour les questions de suivi.
- Alternatives suggérées pour les pièces ne respectant pas les restrictions.
- Méthode utilisée pour déterminer la conformité des pièces (par ex. : tests de matériaux ou évaluation de la chaîne d'approvisionnement et des processus de fabrication effectués par un tiers).
 - Si des tests analytiques ont été effectués (de préférence conformément à la norme IEC/EN 62321), il est demandé d'inclure une copie datée des résultats dans le document.

Résultats des tests analytiques

Les résultats des tests analytiques utilisant les méthodes décrites ou référencées dans IEC 62321:2008 et les mises à jour ultérieures peuvent être demandés pour certains composants ou matières premières.

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe B - Exemple de déclaration RoHS de l'UE

Environmental Affairs Department
101 First Avenue
Chicago, IL 60611

ABC *Entreprises*

Le 1er avril 2020

Cher Kohler,

ABC Enterprises certifie par la présente que le ou les produits énumérés ci-dessous sont conformes aux exigences de la Directive 2011/65/UE de l'Union européenne relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses (RoHS), et de ses modifications ultérieures, notamment la Directive N° 2015/863 modifiant l'annexe II de la Directive susmentionnée. Vous trouverez ci-dessous le statut RoHS des produits spécifiques.

Numéro de modèle du produit ABC Enterprises	Description du produit	Statut RoHS	Date de fabrication pour respecter les restrictions de matériaux RoHS	Exemptions RoHS de l'UE utilisées pour respecter les restrictions de matériaux RoHS
A2X33	Boîtier en plastique	Conforme aux restrictions matérielles RoHS de l'UE sans recourir à des exemptions	Juillet 2006	Aucune
SNJ401	Cadre de fixation en aluminium	Conforme aux restrictions de matériaux RoHS de l'UE, avec des exemptions	Novembre 2011	6 b)

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez contacter Sarah Smith, responsable de la conformité Fournisseurs, au 202-202-2000. Pour plus d'informations sur les programmes environnementaux de ABC Enterprises, veuillez consulter notre site Web à l'adresse <http://www.abcenterprises.com/productstewardship>.

Cordialement,

James A. Gray

James Gray
Directeur des affaires environnementales
ABC Enterprises
jagray@abcenterprises.com

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

Annexe C - Exigences de certification du formaldéhyde

Toxic Substances Control Act Titre VI (40 CFR Partie 770)

Normes d'émission de formaldéhyde pour les produits en bois composite.

Le but de ce règlement définitif est de réduire les émissions de formaldéhyde des produits en bois composite, et des produits finis contenant ces produits, qui sont vendus, fournis, mis en vente ou fabriqués (y compris importés) aux États-Unis. Les produits en bois composite couverts par ce règlement définitif comprennent le contreplaqué de feuillus, les panneaux de fibres et de particules de densité moyenne et les produits finis contenant ces produits.

TSCA Title VI s'applique, mais ne se limite pas aux fabricants, importateurs, distributeurs, détaillants, producteurs de panneaux, fabricants, organismes tiers de certification et organismes d'accréditation des produits en bois composite, et aux produits finis contenant ces produits, qui sont vendus, fournis, offerts à la vente ou fabriqués (y compris importés) aux États-Unis.

<https://www.epa.gov/formaldehyde/formaldehyde-emission-standards-composite-wood-products>

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES COMPRENNENT :

- Les panneaux ou les ensembles de panneaux doivent être étiquetés avec le nom du producteur du panneau, le numéro de lot, le numéro du TSCA Titre VI TPC de l'EPA et une déclaration que les produits sont certifiés TSCA Titre VI.
- Les fabricants de produits finis doivent étiqueter chaque produit fini qu'ils produisent ou chaque boîte ou ensemble contenant des produits finis.
- L'étiquetage du produit doit être appliqué sous forme de cachet, d'étiquette ou d'autocollant.
- L'étiquetage doit inclure, au minimum, dans un texte anglais lisible, le nom du fabricant, la date de production du produit fini (au format mois/année) et une déclaration indiquant que les produits finis sont conformes au titre VI de la TSCA.
- Toutes les factures applicables doivent inclure une déclaration selon laquelle les produits en bois composite, les composants ou les produits finis sont conformes au Titre VI de la TSCA.
- Pour les importations, soyez prêt à produire sur demande des documents identifiant le producteur du panneau et la date à laquelle les produits en bois composite ont été produits.

Code de réglementation de la Californie no 93120 à 93120.12

Mesure de contrôle des substances toxiques en suspension dans l'air (ATCM) pour réduire les émissions de formaldéhyde provenant des produits composites du bois

Le but de cette mesure de contrôle des substances toxiques en suspension dans l'air est de réduire les émissions de formaldéhyde des produits en bois composite et des produits finis qui contiennent des produits en bois composite, qui sont vendus, mis en vente, fournis, utilisés ou fabriqués pour la vente en Californie. Les produits en bois composite couverts par ce règlement sont le contreplaqué de feuillus, les panneaux de fibres de moyenne densité et les panneaux de particules.

L'ATCM s'applique aux fabricants, distributeurs, importateurs, fabricants, détaillants et tiers de produits en bois composite, et aux produits finis qui contiennent des produits en bois composite, qui sont destinés à être utilisés sur le marché californien.

<https://www.arb.ca.gov/toxics/compwood/compwood.htm>

[SIGNALER UNE PRÉOCCUPATION ►](#)

[COMMENTAIRES ►](#)

KOHLER®
POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE PRODUIT
LISTE DES MATÉRIAUX RESTREINTS
(PEP-RML-001)

LES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES COMPRENENT :

- Les fournisseurs/vendeurs de Kohler Co. doivent certifier que les produits en bois composite et les produits finis fournis sont conformes au règlement, y compris les normes applicables en matière d'émissions, la certification par des tiers et les exigences applicables en matière de tenue de dossiers.
- Chaque panneau ou ensemble de produits en bois composite doit être clairement étiqueté pour indiquer le respect des normes d'émission. L'étiquette doit inclure, au minimum :
 - Le nom du fabricant ;
 - Le numéro de lot du produit ou du lot produit ;
 - Un marquage indiquant que le produit en bois composite est conforme aux normes d'émission ou qu'il a été fabriqué à l'aide de résines ULEF ou NAF;
 - Le cas échéant, l'ARB a attribué le numéro du tiers certificateur agréé.
- Le fabricant de chaque produit en bois composite doit l'indiquer sur le connaissance ou la facture :
 - le numéro attribué par l'ARB au tiers certificateur agréé, le cas échéant ;
 - Une déclaration selon laquelle les produits en bois composite sont conformes à la norme d'émission et, le cas échéant, ont été fabriqués à l'aide de résines ULEF ou NAF.
- Les distributeurs, les fabricants et les importateurs doivent étiqueter leurs produits finis. (Si un produit fini n'est pas modifié par un distributeur ou un importateur, aucun étiquetage supplémentaire n'est nécessaire). L'étiquetage des produits doit être appliqué sous forme de cachet, d'étiquette, d'autocollant ou de code-barres sur chaque produit fini fabriqué ou sur chaque boîte contenant des produits finis. L'étiquette doit inclure, au minimum :
 - Le nom du fabricant ;
 - La date à laquelle le produit fini a été produit ;
 - Un marquage pour indiquer que le produit est conforme aux normes d'émission CARB Phase 2.
- Les distributeurs, les fabricants et les détaillants doivent documenter les précautions prises pour s'assurer que les produits en bois composite et les produits en bois composite contenus dans les produits finis sont conformes aux normes d'émission applicables.
- Soyez prêt à transmettre tous les documents sur demande.